

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *en argent L48, en bled 60 quartierons mesure de Lausanne en bois pour faire cent sacs de paille dans le bois de la Commune, un jardin de trois carreaux; un chenevier de 50 toises de contenance, deux parcelles de prairie de 250 toises les deux de contenance.*

B. De quelle source dérive-t-elle? *com- me de celle des pères de familles & particuliers de la commune & de la Caisse Communale. Comme il sera expliqué ci après.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *rien*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *rien*

c. Fondations?

d. Caisse communales? *L24*

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Régent perçoit la pension annuellement de la manière suivante: savoir que les Pères de familles de la commune payent 45 quartierons de bled L18 en argent dont il sera fait une répartition égale sur le montant des ans toute les années; de plus chaque particulier de la commune paye. Chacun un quart de quartieron de bled d'argent pour les fonctions de l'église ce qui fait 15 quartierons L6; de plus la commune paye L24 et donne la jouissance des fonds ci-dessus mentionnés dont le rapport annuel vaut L12, Le montant de la Pension tout compris vaut 60 quartierons de bled et 60 Livres de Suisse en argent.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Penthalaiz*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De Daillens, de l'Agence de Penthalaiz*

d. District *de Cossonay*

e. Canton *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *trois maisons, soit moulins éloignés de dix à douze minutes*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) *point*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Les grands moulins celui de Lilette et une autre maison appelée à la Chaux dont il est parlé à l'article 2 ci-dessus*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Cinquante au village, et au deux moulins chacun, un*

Genève 92

Genève 92

Champ

moille
sur la

Champ
yvon

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms

Colsonnay, Lussey, et Villar. Daillens. Bournen. Lenthaz et Vufflen.

b. Leurs distances réciproques.

I I

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *la lecture, l'écriture, et le Champ des Psaumes et l'Arithmétique.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Osterval et le retouche, et ceux qui ont un peu de la langue d'Helvetie ou de Berne*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *on les fait reciter tous les jours de l'année, on les fait lire et chanter, et les thèmes la veille et l'Arithmétique*

9°. Durée de l'école chaque jour? *en hiver & matin depuis huit heures à midi et depuis un heure jusqu'à quatre et depuis la St Martin à la veille depuis six heures à huit heures pour les grands*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *il n'y a qu'un Régent qui a tous les enfans sous sa main les uns sont à la patte et les autres aux testaments et les plus grands à la bible mais tout méz les garçons et les filles, et à dire l'ensemble à l'école un bon de garçon et un de filles*

I I I

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Sous examen du Ministre et de la Commune, et brevété des ci devant St Ballis*

b. D'où est-il? *Du Lieu, Vallée du Tac de jour*

c. Son nom *Jean Joseph Moysse*

(3)

d. Son âge. *35 ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *deux fils.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *environ un an*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *à la Vallée sa profession étoit laboureur*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Il fait le Dimanche les prières et la semaine et le Champ des psaumes*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *52*

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *tous en hiver, et en été les petits qui sont environ la moitié et des fois plus et des fois moins et le dimanche un écote pour les grands, qui ne peuvent pas y venir la semaine*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. *point*

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *point*

b. Quelle en est la valeur? *rien*

c. Source des revenus. *rien*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *point de bien d'école ny d'église*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *deux quateron de blez et 4 sous par enfans*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *délabré*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *non n'ayant qu'une chambre pour tout et une mauvaise chambre à rez-de-chaussée mal construite, ny cave ny rien, bien froid en hiver*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *la maison appartient à la Commune*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école, *la Commune*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? — *argent vingt francs et soixante sols huit sacs de bled et une coupe d'avoine Mesure de lausanne, et deux charades bois et point de vin*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de — *d'après demy quartieron par enfant la Commune complète les huit sacs, l'argent deux bat par enfant qui fait de la Commune dix francs qui font les 20 francs de la*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *rien*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *point*
 - c. Fondations? *point*
 - d. Caisses communales? *je ny connois rien*
 - e. Biens d'église? *point*
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point*
 - g. De biens-fonds? *point*
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *point*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

94
No 18.

Réponses du Citoyen Samuel David
Duport de Pully, Régent à Lussery,
Larvise de Cononay, aux questions relatives
à l'état des écoles dans chaque Commune.
faites en Mars, mille sept cent nonante et neuf.